



Unité d'enseignement 1 : Communiquer et se situer dans les organisations

Axe 1 : Maîtriser les outils de communication externe et interne

M111 Principes de la communication écrite et orale

Objectifs : Consolider les bases de l'expression et de la communication écrite et orale

Compétences : l'étudiant doit être capable de COMPRENDRE et ANALYSER tout document écrit ou intervention orale ; ORGANISER les informations et REALISER des documents avec efficacité en utilisant tout type de support ; PRENDRE la parole et S'EXPRIMER devant un groupe en utilisant si nécessaire les supports appropriés.

Contenus :

- résumés ;
- rédaction d'écrits à partir de documents divers ;
- exposés ;
- débats.